

2024032205

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le Vendredi 22 Mars 2024 à 19 heures.**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

**Présents** : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

**Pouvoirs** : JAY Hélène (donne pouvoir à BON Françoise), NANTET Laetitia (Donne pouvoir à MIBORD Josiane), PIANI Alain (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry).

**Absents** : CHANOIR Jessica, GUILBERT Agnès.

**Date de la Convocation** : 18 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 25

Monsieur Christophe Perceval est élu secrétaire de séance.

### **Objet : Vote des taux 2024**

Le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2024. Il propose de fixer les taux comme ci-dessous :

	2023	2024
THRS	11,00%	11,00%
TFB	24,03%	24,03%
TFNB	120,97%	120,97%
CFE	28,03%	28,03%

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L.2331-3,  
Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636 B septies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus pour l'année 2024.

**AUTORISE** le Maire à signer l'état de notification des taux selon cette décision.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,  
André POINTET

